

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-441

Assainissement

Appel à partenariat 2023 Eau et milieux
aquatiques

Demande de subvention auprès du Département
de la Loire

Certifié exécutoire	09 JAN. 2023
Reçu en préfecture	04 JAN. 2023
Publié	09 JAN. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire sur « l'assainissement des eaux usées » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que l'appel à partenariat « Eau et milieux aquatiques » vise ainsi à soutenir des projets répondant aux enjeux départementaux relatifs à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'assainissement et l'alimentation en eau potable ;

Considérant que le Département de la Loire peut apporter des financements à hauteur de 50% maximum du montant subventionnable et dans la limite de 200 000 € par opération ;

Considérant les actions du schéma directeur assainissement programmées en 2023 :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT					
NATURE	LIBELLE	DEPENSE	NATURE	TAUX	RECETTE
2315	SDA - REHAUSSE 13 DO ET VANNE GARDET	22 500 €	13913	50%	11 250 €
2315	SDA - PIEGES A FLOTTANT	55 000 €	13913	50%	27 500 €
2315	SDA - REDUCTION ECPP	10 000 €	13913	50%	5 000 €
2315	SDA - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE	50 500 €	13913	50%	25 250 €
2315	SDA-COLLECTEUR SAINT ALBAN REHABILITATION	300 000 €	13913	50%	150 000 €
2315	SDA-FUYANT DE L'ODAN RIORGES RUE PIERRE SEMARD T2	400 000 €	13913	50%	200 000 €
2315	SDA-DO SAINT ALBAN DO 24362	50 000 €	13913	50%	25 000 €
2315	COUTOUVRE QUARTIER GRANDES AUGES SDA	250 000 €	13913	50%	125 000 €
2315	SDA-DIAG RESAUX ENTERRES STEP ROANNE	60 000 €	13913	50%	30 000 €
2313	ISOLATION BATIMENT STEP ROANNE	100 000 €	13913	50%	50 000 €

DECIDE

- De solliciter une subvention de 649 000€ auprès du Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat 2023 Eau et milieux aquatiques pour le financement des projets éligibles du schéma directeur assainissement de Roannais Agglomération pour lesquels les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- D'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne